



UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

UIT-T

SECTEUR DE LA NORMALISATION
DES TÉLÉCOMMUNICATIONS
DE L'UIT

H.248.8

Amendement 1
(03/2004)

SÉRIE H: SYSTÈMES AUDIOVISUELS ET
MULTIMÉDIAS

Infrastructure des services audiovisuels – Procédures de
communication

Protocole de commande de passerelle: description
des codes d'erreur et des raisons de changement
de service

**Amendement 1: Nouveau code d'erreur 458
(message "événement/id de demande"
inattendu)**

Recommandation UIT-T H.248.8 (2002) – Amendement 1

RECOMMANDATIONS UIT-T DE LA SÉRIE H
SYSTÈMES AUDIOVISUELS ET MULTIMÉDIAS

CARACTÉRISTIQUES DES SYSTÈMES VISIOPHONIQUES	H.100–H.199
INFRASTRUCTURE DES SERVICES AUDIOVISUELS	
Généralités	H.200–H.219
Multiplexage et synchronisation en transmission	H.220–H.229
Aspects système	H.230–H.239
Procédures de communication	H.240–H.259
Codage des images vidéo animées	H.260–H.279
Aspects liés aux systèmes	H.280–H.299
Systèmes et équipements terminaux pour les services audiovisuels	H.300–H.349
Architecture des services d'annuaire pour les services audiovisuels et multimédias	H.350–H.359
Architecture de la qualité de service pour les services audiovisuels et multimédias	H.360–H.369
Services complémentaires en multimédia	H.450–H.499
PROCÉDURES DE MOBILITÉ ET DE COLLABORATION	
Aperçu général de la mobilité et de la collaboration, définitions, protocoles et procédures	H.500–H.509
Mobilité pour les systèmes et services multimédias de la série H	H.510–H.519
Applications et services de collaboration multimédia mobile	H.520–H.529
Sécurité pour les systèmes et services multimédias mobiles	H.530–H.539
Sécurité pour les applications et services de collaboration multimédia mobile	H.540–H.549
Procédures d'interfonctionnement de la mobilité	H.550–H.559
Procédures d'interfonctionnement de collaboration multimédia mobile	H.560–H.569
SERVICES À LARGE BANDE ET MULTIMÉDIAS TRI-SERVICES	
Services multimédias à large bande sur VDSL	H.610–H.619

Pour plus de détails, voir la Liste des Recommandations de l'UIT-T.

Recommandation UIT-T H.248.8

Protocole de commande de passerelle: description des codes d'erreur et des raisons de changement de service

Amendement 1

Nouveau code d'erreur 458 (message "événement/id de demande" inattendu)

Résumé

La Rec. UIT-T H.248.8 définit les raisons de changement de service utilisées dans le protocole H.248.1. Elle énumère les codes correspondant au nom de celles-ci, elle définit quand les raisons de changement de service doivent être utilisées et indique le texte à inclure dans l'extension de changement de service qui permet une meilleure interprétation de ces raisons. Voir le § 5.

Le présent amendement traite des points suivants:

- correction des erreurs rédactionnelles;
- clarification des codes d'erreur indiqués dans un paquetage;
- adjonction d'un nouveau code d'erreur;
- clarification de codes d'erreur désignés par la mention "non utilisé" dans la Rec. UIT-T H.248.8.

NOTE – La présente Recommandation a été renumérotée. Elle constitue l'ancienne Annexe L de la Rec. UIT-T H.248.

Source

L'Amendement 1 de la Recommandation H.248.8 (2002) de l'UIT-T a été approuvé le 15 mars 2004 par la Commission d'études 16 (2001-2004) de l'UIT-T selon la procédure définie dans la Recommandation UIT-T A.8.

AVANT-PROPOS

L'UIT (Union internationale des télécommunications) est une institution spécialisée des Nations Unies dans le domaine des télécommunications. L'UIT-T (Secteur de la normalisation des télécommunications) est un organe permanent de l'UIT. Il est chargé de l'étude des questions techniques, d'exploitation et de tarification, et émet à ce sujet des Recommandations en vue de la normalisation des télécommunications à l'échelle mondiale.

L'Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications (AMNT), qui se réunit tous les quatre ans, détermine les thèmes d'étude à traiter par les Commissions d'études de l'UIT-T, lesquelles élaborent en retour des Recommandations sur ces thèmes.

L'approbation des Recommandations par les Membres de l'UIT-T s'effectue selon la procédure définie dans la Résolution 1 de l'AMNT.

Dans certains secteurs des technologies de l'information qui correspondent à la sphère de compétence de l'UIT-T, les normes nécessaires se préparent en collaboration avec l'ISO et la CEI.

NOTE

Dans la présente Recommandation, l'expression "Administration" est utilisée pour désigner de façon abrégée aussi bien une administration de télécommunications qu'une exploitation reconnue.

Le respect de cette Recommandation se fait à titre volontaire. Cependant, il se peut que la Recommandation contienne certaines dispositions obligatoires (pour assurer, par exemple, l'interopérabilité et l'applicabilité) et considère que la Recommandation est respectée lorsque toutes ces dispositions sont observées. Le futur d'obligation et les autres moyens d'expression de l'obligation comme le verbe "devoir" ainsi que leurs formes négatives servent à énoncer des prescriptions. L'utilisation de ces formes ne signifie pas qu'il est obligatoire de respecter la Recommandation.

DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

L'UIT attire l'attention sur la possibilité que l'application ou la mise en œuvre de la présente Recommandation puisse donner lieu à l'utilisation d'un droit de propriété intellectuelle. L'UIT ne prend pas position en ce qui concerne l'existence, la validité ou l'applicabilité des droits de propriété intellectuelle, qu'ils soient revendiqués par un Membre de l'UIT ou par une tierce partie étrangère à la procédure d'élaboration des Recommandations.

A la date d'approbation de la présente Recommandation, l'UIT n'avait pas été avisée de l'existence d'une propriété intellectuelle protégée par des brevets à acquérir pour mettre en œuvre la présente Recommandation. Toutefois, comme il ne s'agit peut-être pas de renseignements les plus récents, il est vivement recommandé aux responsables de la mise en œuvre de consulter la base de données des brevets du TSB.

© UIT 2004

Tous droits réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite, par quelque procédé que ce soit, sans l'accord écrit préalable de l'UIT.

TABLE DES MATIÈRES

	Page
1) Paragraphe 1 – Domaine d'application	1
2) Paragraphe 3 – Références normatives.....	1
3) Paragraphe 4.2.34 – Numero de code d'erreur: 471 Nom: Commande Add implicite en cas d'échec de multiplex	2

Recommandation UIT-T H.248.8

Protocole de commande de passerelle: description des codes d'erreur et des raisons de changement de service

Amendement 1

Nouveau code d'erreur 458 (message "événement/id de demande" inattendu)

1) Paragraphe 1 – Domaine d'application

Modifier le § 1 comme suit:

1 **Domaine d'application**

La présente Recommandation définit les codes d'erreur utilisés dans le protocole H.248.1. Elle énumère les numéros des codes d'erreur correspondant au nom de ceux-ci, définit quand les codes d'erreur doivent être utilisés et s'ils sont indiqués dans les paquetages, en mentionnant le texte à inclure dans le descripteur de texte d'erreur, qui permet une meilleure interprétation de ces codes (voir § 4.2). Les mesures habituelles pour les transactions et les commandes défailtantes s'appliquent, comme spécifié au § 8/H.248.1. Les paquetages peuvent indiquer des codes d'erreur qui ne sont pas répertoriés dans la présente Recommandation. Il convient de consulter le registre de l'IANA pour obtenir la liste complète des codes d'erreur.

Les codes d'erreur associés à la mention "non utilisée" sont de nature historique et ne sont indiqués qu'à titre informatif. Ils ne devraient pas être utilisés.

La présente Recommandation définit les raisons de changement de service utilisés dans le protocole H.248.1. Elle énumère les numéros de code de raison de changement associés aux noms de ces codes, définit les circonstances dans lesquelles ces raisons de changement de service doivent être utilisées et indique le texte à inclure dans l'extension de changement de service pour une meilleure interprétation de ces raisons. On se reportera au § 5.2 pour de plus amples détails.

2) Paragraphe 3 – Références normatives

Modifier le § 3 comme suit:

3 **Références normatives**

La présente Recommandation se réfère à certaines dispositions des Recommandations UIT-T et textes suivants qui, de ce fait, en sont partie intégrante. Les versions indiquées étaient en vigueur au moment de la publication de la présente Recommandation. Toute Recommandation ou tout texte étant sujet à révision, les utilisateurs de la présente Recommandation sont invités à se reporter, si possible, aux versions les plus récentes des références normatives suivantes. La liste des Recommandations UIT-T en vigueur est régulièrement publiée. La référence à un document figurant dans la présente Recommandation ne donne pas à ce document en tant que tel le statut d'une Recommandation.

– Recommandation UIT-T H.248.1 (05/2002), Protocole de commande de passerelle: version 2.

Voir la Rec. UIT-T H.248.1.

3) **Paragraphe 4.2.34 – Numero de code d'erreur: 471 Nom: Commande Add implicite en cas d'échec de multiplex**

Modifier le § 4.2.34 comme suit:

4.2.34 Numéro de code d'erreur: 458 Nom: **message "événement/id de demande" inattendu**

Définition: la commande a été refusée en raison de la réception d'une notification relative à un identificateur d'événement/de demande que le contrôleur MGC n'avait pas demandé.

Paquetage: –

Référence: –

Texte d'erreur dans le descripteur d'erreur: l'identificateur de demande est inclus dans le texte d'erreur du descriptif d'erreur.

Remarque: –

Renommer comme suit les sous-paragraphes suivants du § 4.2:

4.2.345	Numéro de code d'erreur: 471	Nom: commande Add implicite en cas d'échec de multiplex
4.2.356	Numéro de code d'erreur: 500	Nom: panne logicielle interne dans la passerelle MG
4.2.367	Numéro de code d'erreur: 501	Nom: commande non implémentée
4.2.378	Numéro de code d'erreur: 502	Nom: système non prêt
4.2.389	Numéro de code d'erreur: 503	Nom: service indisponible
4.2.3940	Numéro de code d'erreur: 504	Nom: commande reçue d'une entité non autorisée
4.2.401	Numéro de code d'erreur: 505	Nom: demande de transaction reçue avant réception de la réponse ServiceChange
4.2.412	Numéro de code d'erreur: 506	Nom: nombre de transactions en attente dépassé
4.2.423	Numéro de code d'erreur: 510	Nom: ressources insuffisantes
4.2.434	Numéro de code d'erreur: 512	Nom: passerelle média non équipée pour détecter l'événement demandé
4.2.445	Numéro de code d'erreur: 513	Nom: passerelle média non équipée pour produire les signaux demandés
4.2.456	Numéro de code d'erreur: 514	Nom: passerelle média incapable d'envoyer l'annonce spécifiée
4.2.467	Numéro de code d'erreur: 515	Nom: type de média non pris en charge
4.2.478	Numéro de code d'erreur: 517	Nom: mode non pris en charge ou non valable
4.2.489	Numéro de code d'erreur: 518	Nom: saturation du tampon d'événements
4.2.4950	Numéro de code d'erreur: 519	Nom: espace d'enregistrement des scripts de numérotation manquant
4.2.501	Numéro de code d'erreur: 520	Nom: script de numérotation non défini dans la passerelle MG

4.2.512	Numéro de code d'erreur: 521	Nom: changement de service dans la terminaison
4.2.523	Numéro de code d'erreur: 526	Nom: largeur de bande insuffisante
4.2.534	Numéro de code d'erreur: 529	Nom: panne matérielle interne dans la passerelle MG
4.2.545	Numéro de code d'erreur: 530	Nom: panne temporaire du réseau
4.2.556	Numéro de code d'erreur: 531	Nom: panne permanente du réseau
4.2.567	Numéro de code d'erreur: 532	Nom: propriété, statistique, événement ou signal analysés inexistant
4.2.578	Numéro de code d'erreur: 533	Nom: réponse dépassant la capacité maximale d'unité PDU de transport
4.2.589	Numéro de code d'erreur: 534	Nom: écriture non autorisée d'une propriété destinée à la lecture seule
4.2.5960	Numéro de code d'erreur: 540	Nom: état de raccrochage initial inattendu
4.2.601	Numéro de code d'erreur: 581	Nom: élément inexistant

SÉRIES DES RECOMMANDATIONS UIT-T

Série A	Organisation du travail de l'UIT-T
Série B	Moyens d'expression: définitions, symboles, classification
Série C	Statistiques générales des télécommunications
Série D	Principes généraux de tarification
Série E	Exploitation générale du réseau, service téléphonique, exploitation des services et facteurs humains
Série F	Services de télécommunication non téléphoniques
Série G	Systèmes et supports de transmission, systèmes et réseaux numériques
Série H	Systèmes audiovisuels et multimédias
Série I	Réseau numérique à intégration de services
Série J	Réseaux câblés et transmission des signaux radiophoniques, télévisuels et autres signaux multimédias
Série K	Protection contre les perturbations
Série L	Construction, installation et protection des câbles et autres éléments des installations extérieures
Série M	RGT et maintenance des réseaux: systèmes de transmission, circuits téléphoniques, télégraphie, télécopie et circuits loués internationaux
Série N	Maintenance: circuits internationaux de transmission radiophonique et télévisuelle
Série O	Spécifications des appareils de mesure
Série P	Qualité de transmission téléphonique, installations téléphoniques et réseaux locaux
Série Q	Commutation et signalisation
Série R	Transmission télégraphique
Série S	Equipements terminaux de télégraphie
Série T	Terminaux des services télématiques
Série U	Commutation télégraphique
Série V	Communications de données sur le réseau téléphonique
Série X	Réseaux de données et communication entre systèmes ouverts
Série Y	Infrastructure mondiale de l'information, protocole Internet et réseaux de nouvelle génération
Série Z	Langages et aspects généraux logiciels des systèmes de télécommunication